

<b>AVIS DES SOCIETES*</b>
---------------------------

**ETATS FINANCIERS****SOCIETE TOURISTIQUE DU CAP BON - STCB -**

Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

La Société Touristique du Cap Bon - STCB - publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2004 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date 25 juin 2005. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Jelil BOURAOUI .

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>		<b><u>4 277 017</u></b>	<b><u>3 008 130</u></b>
Immobilisations corporelles		46 571	36 662
Amortissements		< 15 032>	< 8 840>
	<b>4.1</b>	<b><u>31 539</u></b>	<b><u>27 822</u></b>
Immobilisations financières		4 287 128	3 757 128
Provisions		< 41 650>	< 776 820>
	<b>4.2</b>	<b><u>4 245 478</u></b>	<b><u>2 980 308</u></b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b><u>4 277 017</u></b>	<b><u>3 008 130</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Autres actifs courants		914 271	907 130
Provisions		< 10 687>	< 10 687>
	<b>4.3</b>	<b><u>903 584</u></b>	<b><u>896 443</u></b>
Placements et autres actifs financiers	<b>4.4</b>	<b><u>199 940</u></b>	<b><u>910 000</u></b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>4.5</b>	<b><u>7 157</u></b>	<b><u>40 303</u></b>
<b>Total des actifs courants</b>		<b><u>1 110 681</u></b>	<b><u>1 846 746</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>5 387 698</u></b>	<b><u>4 854 876</u></b>

**BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2004 & 2003**  
(En Dinars Tunisiens)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		80 000	80 000
Réserves		4 454 239	4 454 239
Autres capitaux propres		405 600	405 600
Modifications comptables		< 203 812>	-
Résultats reportés		< 1 467 279>	< 1 514 112>
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b><u>3 268 748</u></b>	<b><u>3 425 727</u></b>
Résultat net de l'exercice		666 213	46 833
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>4.6</b>	<b><u>3 934 961</u></b>	<b><u>3 472 560</u></b>
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Provisions pour risques</b>	<b>4.7</b>	<b><u>15 314</u></b>	<b><u>-</u></b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		3 924	2 619
Autres passifs courants	<b>4.8</b>	<b><u>1 433 499</u></b>	<b><u>1 379 697</u></b>
<b>Total des passifs courants</b>		<b><u>1 437 423</u></b>	<b><u>1 382 316</u></b>
<b>Total des passifs</b>		<b><u>1 452 737</u></b>	<b><u>1 382 316</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>5 387 698</u></b>	<b><u>4 854 876</u></b>

\* Le CMF a invité la société à établir les notes relatives à l'état de flux de trésorerie comme l'exige le système comptable en vigueur.

STCB (suite)

**ETATS DE RESULTAT COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2004 & 2003**  
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2004	31/12/2003
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>70 000</b>	<b>125 000</b>
Revenus	5.1	70 000	125 000
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>178 190</b>	<b>124 914</b>
Charges de personnel	5.2	26 480	24 237
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.3	34 335	25 643
Autres charges d'exploitation	5.4	117 375	75 034
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>&lt; 108 190&gt;</b>	<b>86</b>
Charges financières nettes		71	175
Produits de placements	5.5	14 815	46 925
Autres gains ordinaires	5.6	761 594	4 002
Autres pertes ordinaires		< 1 727>	< 3 730>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>666 563</b>	<b>47 458</b>
Impôt sur les bénéfiques		< 350>	< 625>
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>666 213</b>	<b>46 833</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>666 213</b>	<b>46 833</b>
<b>Modifications comptables</b>		<b>&lt; 203 812&gt;</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>		<b>462 401</b>	<b>46 833</b>

**ETATS DE FLUX DE TRESORERIE COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2004 & 2003**  
(En Dinars Tunisiens)

	31/12/2004	31/12/2003
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements reçus des participations	75 000	129 000
Sommes versées à SHR	< 780 000>	-
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	< 260 254>	< 99 757>
Intérêts payés	< 220>	< 60>
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	<b>&lt; 965 474&gt;</b>	<b>29 183</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	< 7 744>	< 8 848>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	251 115	5
<i>Flux de trésorerie affectés à des activités d'investissement</i>	<b>243 371</b>	<b>&lt; 8 843&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements de produits financiers	< 21 102>	31 803
Encaissements affectés aux bons de trésor	910 000	-
Décaissements affectés aux bons de trésor	< 199 940>	< 43 000>
<i>Flux de trésorerie affectés à des activités de financement</i>	<b>688 958</b>	<b>&lt; 11 197&gt;</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>&lt; 33 145&gt;</b>	<b>9 143</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>40 302</b>	<b>31 159</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>7 157</b>	<b>40 302</b>

STCB (suite)

**NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**Exercice arrêté au 31 décembre 2004**  
**Montants exprimés en Dinars Tunisiens**

**I. PRESENTATION DE LA SOCIETE :**

La société Touristique Du Cap Bon (STCB) est une société anonyme créée en 1965.  
 La société a été constituée avec un capital initial de 80 000 DT réparti en 8 000 actions de 10 DT chacune.

La société a pour objet la création, l'exploitation et l'installation de tout établissement hôtelier, thermique, balnéaire de loisirs, de jeux, restauration et plus généralement, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes les opérations se rattachant à son objet social.

**HISTORIQUE :**

Dès sa création, la société a bâti quatre unités hôtelières :

UNITE	CATEGORIE	CAPACITE	LOCATIVE
NEAPOLIS	2 Etoiles	586 Lits	NABEUL
ALADIN	3 Etoiles	160 Lits	HAMMAMET
EI RIADH	2 Etoiles	190 Lits	NABEUL
BEAU RIVAGE	village	396 Lits	HAMMAMET

La STCB a connu pendant les années 70 une période caractérisée par des difficultés financières et des résultats déficitaires.  
 En 1980, et afin de se dégager de la gestion de ses unités, la STCB a créé quatre sociétés de gestion qui ont loué les hôtels et pris en charge les dettes et les pertes de la société mère. Ceci a permis à la STCB de connaître une légère amélioration de sa rentabilité mais elle n'a pas réussi à assurer le rééquilibrage de la structure financière.

En 1981 et 1991, la STCB a cédé ses parts dans les sociétés NEAPOLIS, ALADIN et BEAURIVAGE ce qui lui a permis de rembourser une partie de ses dettes.

**III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers de la STCB sont préparés conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises, et en application des concepts comptables fondamentaux tels que définis par le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat selon le modèle autorisé, de l'état de flux de trésorerie selon le modèle de référence et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés par la STCB, pour l'établissement des états financiers sont :

**1) Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables.  
 Les amortissements sont calculés linéairement, en respectant la règle du prorata temporis, aux taux suivants :

Agencement, aménagement et installations	10%
Equipements de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Matériel informatique	15%

Les immobilisations dont la valeur individuelle est inférieure à 200 DT sont totalement amorties au cours de l'année de leur acquisition.

**2) Immobilisations financières :**

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.  
 La dépréciation des titres de participation est provisionnée et portée dans un compte de provisions. La dépréciation est déterminée par la différence entre la valeur mathématique et la valeur comptable nette des titres, calculée à la date de clôture.

**NOTES SUR LE BILAN :****ACTIFS NON COURANTS :****4-1 Immobilisations corporelles :**

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Terrain	2 877	2 877
Equipements de bureau	1 242	1 242
Matériel de transport	20 500	20 500

STCB (suite)

Matériel informatique	1 448	-
Agencements, aménagements et installations	20 504	12 043
<b>Total brut</b>	<b>46 571</b>	<b>36 662</b>
Amortissements	-15 032	- 8 840
<b>Total net</b>	<b>31 539</b>	<b>27 822</b>

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements est présenté en annexe 1.

**4-2 Immobilisations financières :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Participations	4 786 985	4 271 385
Versements restants à effectuer	-499 995	-514 395
Dépôts et cautionnements	138	138
<b>Total brut</b>	<b>4 287 128</b>	<b>3 757 128</b>
Provisions pour dépréciation des titres	-41 650	-776 820
<b>Total net</b>	<b>4 245 478</b>	<b>2 980 308</b>

Le tableau d'analyse des participations et des provisions est présenté en annexe 2.

**ACTIFS COURANTS :****4-3 Autres actifs courants :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Compte de liaison SHR	842 435	842 435
Etat et collectivités publiques	65 326 (1)	56 193
Avances aux fournisseurs	5 500	4 400
Charges comptabilisées d'avance	1 010	1 010
Produit à recevoir	-	3 092
<b>Total brut</b>	<b>914 271</b>	<b>907 130</b>
Provisions pour dépréciation des actifs courants	-10 687 (2)	-10 687
<b>Total net</b>	<b>903 584</b>	<b>896 443</b>

(1) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Excédent d'impôt	45 693	39 958
TVA reportée	18 284	14 743
TVA gelée	1 349	1 349
Report TFP	-	143
<b>Total</b>	<b>65 326</b>	<b>56 193</b>

(2) Le détail de ce compte se présente comme suit :

	<u>2004</u>
Provision pour TVA reportée 2002	9 338 (i)
Provision pour TVA gelée	<u>1 349 (ii)</u>
	<b>10 687</b>

Ce montant correspond à une provision constituée contre le risque de la non récupération de la TVA payée, du fait que la société n'exerce plus d'activité soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Ce montant correspond à la provision constituée au titre de la TVA gelée au 31 décembre 1998, pour laquelle la société a présenté une demande de restitution à l'administration fiscale et qui est restée sans suite jusqu'à ce jour.

STCB (suite)**4-4 Placements et autres actifs financiers :**

Le solde de ce compte représente le placement en bons du trésor au 31 décembre 2004 chez la Société Tunisienne de Banque (STB).

**4-5 Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ATB	6 270	35 877
STB	887	4 426
<b>Total</b>	<b>7 157</b>	<b>40 303</b>

**PASSIFS NON COURANTS :****4-6 Capitaux propres :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Capital social	80 000	80 000
Réserves légales	4 242	4 242
Autres réserves	4 449 997 (1)	4 449 997
Autres capitaux propres	405 600 (2)	405 600
Modifications comptables	-203 812 (3)	-
Résultats reportés	- 1 467 279	-1 514 112
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	<b>3 268 748</b>	3 425 727
Résultat de l'exercice	666 213	46 833
Capitaux propres avant affectation	<b>3 934 961</b>	3 472 560

(1) Ce montant correspond aux plus values réalisées suite à la cession des unités Beurivage, Aladin et Néapolis.

(2) Ce montant correspond à la plus value dégagée lors de la réévaluation des titres de la société hôtelière « Salambo » en 1991. Ces titres ont été cédés au cours de la même année.

(3) Ce montant s'analyse comme suit :

	<u>2004</u>
Modifications comptables au titre des quotes-parts dans les frais généraux de SHR (i)	200 000
Modifications comptables au titre de l'ajustement de la provision pour congés payés du Directeur Général	3 812
<b>Total</b>	<b>203 812</b>

Ce montant correspond à la constatation des quotes-parts dans les frais généraux de la société hôtelière El Riadh revenant à la charge de STCB au titre des années 2000, 2001, 2002 et 2003 telle que décidé par le conseil d'administration en date du 11 octobre 2003. Le montant annuel estimé par SHR s'élève à 50 000 DT.

**4-7 Provisions pour risques et charges :**

Cette provision, s'élevant à 15 314 DT, a été constituée pour couvrir le risque des sanctions qui pourrait survenir de la renonciation à la libération du reliquat du montant souscrit dans le capital de la Société du Développement et d'Investissement du Cap Bon. Le montant non libéré s'élève à 499 495 DT. Cette situation pourrait exposer la société aux sanctions prévues par les articles 325 et 326 du code des sociétés commerciales.

**PASSIFS COURANTS :****4-8 Autres passifs courants :**

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Créditeurs divers	1 335 179 (1)	1 336 390
Produits constatés d'avance	-	34 246
Provision pour congés payés	12 575	6 672

STCB (suite)

Salaires à payer	1 338		1 363
Etat et collectivités publiques	664	(2)	1 026
Créditeurs SHR	83 743		-
<b>Total</b>	<b>1 433 499</b>		<b>1 379 697</b>

(1) Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>2004</u>		<u>2003</u>
Gouvernorat de nabeul	674 400	(i)	674 400
Versements/ augmentation du capital	640 817	(ii)	640 817
Charges à payer	18 689	(iii)	19 832
CNSS	1 273		1 043
Prêt CNSS	-		298
<b>Total</b>	<b>1 335 179</b>		<b>1 336 390</b>

(i) Ce montant correspond à la valeur du lot de terrain de l'hôtel « Salambo » acquis auprès du Gouvernorat de Nabeul.

(ii) Ce montant correspond aux versements opérés sur les d'agrumes et autres produits agricoles dans tout le Gouvernorat de Nabeul, au titre de l'augmentation du capital de la société. Ce montant a été viré dans ce compte au cours de l'exercice 1989 lorsque l'assemblée des actionnaires a décidé de ramener le capital social à 80 000 DT

(iii) Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>2004</u>		<u>2003</u>
Droit d'enregistrement (main levée)	9 596		9 596
Jetons de présence	4 333		5 781
Honoraires CAC	4 100		3 600
Honoraires tenue de comptabilité	360		360
Téléphone	300		495
<b>Total</b>	<b>18 689</b>		<b>19 832</b>

(2) Ce compte se détaille comme suit :

	<u>2004</u>		<u>2003</u>
Retenues à la source sur Honoraires	352		837
Retenue à la source sur Salaires	258		173
TFP	36		-
FOPROLOS	18		16
<b>Total</b>	<b>664</b>		<b>1 026</b>

#### NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT :

##### 5-1 Revenus :

Le solde de cette rubrique correspond aux dividendes revenant à la STCB au titre des participations suivantes :

	<u>2004</u>		<u>2003</u>
Société d'investissement du cap bon	20 000		100 000
Société Néapolis Immobilière	50 000		25 000
<b>Total</b>	<b>70 000</b>		<b>125 000</b>

##### 5-2 Charges de personnel :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>2004</u>		<u>2003</u>
Salaires et primes	21 000		21 000
Charges sociales	3 389		3 237
Provision pour congés payés	2 091		-
<b>Total</b>	<b>26 480</b>		<b>24 237</b>

STCB (suite)**5-3 Dotations aux amortissements et aux provisions :**

Le solde de cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporels	6 192	5 823
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	12 829	19 820
Dotations aux provisions pour risques et charges	15 314 (1)	-
<b>Total</b>	<b>34 335</b>	<b>25 643</b>

(1) Voir Note 4.7

**5-4 Autres charges d'exploitation :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Autres services extérieurs	110 632	66 226
Achats	2 735	3 533
Impôts et taxes	1 971	1 541
Autres	2 037	3 734
<b>Total</b>	<b>117 375</b>	<b>75 034</b>

**5-5 Produits de placements :**

Le solde de cette rubrique correspond aux intérêts sur bons du trésor.

**5-6 Autres gains ordinaires :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Jetons de présence	2 941	1 500
Tantièmes	2 500	2 500
Reprise sur provision sur participation	748 000 (1)	-
Profit ordinaire	5 653	2
Profit sur cession d'actions	2 500	-
<b>Total</b>	<b>761 594</b>	<b>4 002</b>

(1) Ce montant correspond à la reprise sur provision sur la participation dans la société El Riadh après la réévaluation du bilan de la dite société en 2004.

## ANNEXE 1 :

Désignation	Taux	Valeur Brute au 31/12/2003	Acquisitions 2004	Valeur Brute au 31/12/2004	Amortissements au 31/12/2003	Dotations 2004	Amort. au 31/12/2004	V.C.N au 31/12/04
Terrain		2 877	-	2 877	-	-		2 877
Equipements de bureau	10%	1 242	-	1 242	-	125	125	1 117
Matériels informatique	15%	-	1 448	1 448	-	54	54	1 394
Matériel de transport	20%	20 500	-	20 500	4 441	4 100	8 541	11 959
Agencements, Aménagements et Installations	10%	12 043	8 461	20 504	4 399	1 913	6 312	14 192
<b>Total</b>		<b>36 662</b>	<b>9 909</b>	<b>46 571</b>	<b>8 840</b>	<b>6 192</b>	<b>15 032</b>	<b>31 539</b>

STCB (suite)

ANNEXE 2 :

SOCIETE	Nombre de titres	valeur nominale	Pourcentage de participation	Valeur d'acquisition	Montant non libéré	PROVISION	Valeur Nette
Société d'Investissement du Cap Bon	399 999	5	49.99%	1 999 995	-	-	1 999 995
Société de développement et d'investissement du Cap Bon	100 000	10	22.72%	999 990	499 995	32 650	467 345
Société Hotelière Erriadh	61 120	25	99.92%	1 528 000	-	-	1 528 000
Banque Tunisienne de Solidarité	25 000	10	0.83%	250 000	-	-	250 000
Société cité Néapolis de Nabeul				9 000	-	9 000	-
<b>Total Général</b>				<b>4 786 985</b>	<b>499 995</b>	<b>41 650</b>	<b>4 245 340</b>

### RAPPORT GENERAL DES ETATS FINANCIERS

Messieurs les actionnaires de la société Touristique du Cap Bon,

Nous avons audité les états financiers de la Société Touristique du Cap Bon (STCB), au 31 décembre 2004, présentés dans notre rapport. Ces états financiers sont établis sous la responsabilité de votre Direction Générale et adoptés par votre Conseil d'Administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

Nous avons effectué un audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. L'application de ces standards nous a amenées à planifier et à accomplir un audit pour obtenir une assurance raisonnable que vos états financiers ne contiennent pas d'erreurs significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et notes figurant aux états financiers. Il comprend également le contrôle des principes comptables utilisés, des estimations importantes faites par la Direction Générale ainsi que l'évaluation globale de la présentation des états financiers, conformément au système comptable des entreprises.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société Touristique du Cap Bon au 31 décembre 2004, des résultats de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date en conformité avec le système comptable des entreprises.

(i) Suite à l'incendie qui a eu lieu en décembre 2003, plusieurs documents et pièces relatifs aux dix derniers exercices comptables ont été détruits et notamment les pièces et documents justificatifs relatifs aux exercices 2003 et antérieurs. Les efforts de la direction pour la reconstitution des documents manquants sont en cours.

(ii) En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2004.

Tunis, le 10 juin 2005  
Le Commissaire aux comptes  
**Jelil BOURAOUI**

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES Exercice clos au 31 décembre 2004

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons été avisés de deux conventions qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de leur approbation.

- Il s'agit de dons accordés au cours de l'exercice 2004 pour un montant total de 28 000 DT.
- La société STCB a accordé des avances de fonds d'un montant de 780 000 DT à la filiale SHR pour le remboursement du crédit STB. Cette opération a été autorisée par votre conseil d'administration et doit être approuvée par votre assemblée générale des actionnaires.

Tunis, le 10 juin 2005.  
Le Commissaire aux comptes  
**Jelil BOURAOUI**